

COMPTE-RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE D'AREVA DU 3 NOVEMBRE 2016

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires d'AREVA SA s'est réunie **le 3 novembre 2016** à la Tour AREVA, 1 Place Jean Millier 92400 Courbevoie, sous la Présidence de Monsieur Philippe Varin, Président du Conseil d'Administration, et a voté l'ensemble des **4 résolutions** qui lui ont été soumises.



L'Assemblée Générale en bref

L'Assemblée Générale a notamment :

- approuvé la poursuite de l'activité de la société conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce ;
- approuvé le projet d'apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions consenti par la société au bénéfice de sa filiale New AREVA Holding ; approuvé l'évaluation et la rémunération dudit apport et l'affectation de la prime d'apport ;
- délégué pouvoir au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de l'apport partiel d'actifs.

La retransmission de cette assemblée est disponible sur notre site internet www.areva.com.

DEROULE DE L'ASSEMBLEE

- **Introduction**
- **Mise en œuvre de la feuille de route stratégique**
- **Rapports des Commissaires à la scission**
- **Présentation synthétique des résolutions**
- **Questions des Actionnaires**
- **Vote des résolutions**

INFORMATIONS CLES

- **Durée** : 1h25
- **Audience** : 25 actionnaires présents
- **Quorum** : 91,348 % soit 79 actionnaires représentant 349 162 660 actions
- **Sur scène** : Monsieur Philippe Varin (Président du Conseil d'Administration), Monsieur Philippe Knoche (Directeur général), Monsieur Stéphane Lhopiteau (Directeur financier et juridique), Monsieur David Rubin (Secrétaire par intérim du Conseil d'Administration).

➤ **INTRODUCTION**

Monsieur Varin, Président du Conseil d'Administration, a précisé que le groupe poursuivait sa restructuration juridique et financière sur trois volets :

- les cessions d'actifs (Canberra, Adwen et AREVA TA),
- la cession de New NP (la société qui recevra les activités d'AREVA NP, à l'exception notamment d'AREVA GmbH, du contrat OL3 et des ressources nécessaires pour achever le chantier, et de contrats composants) à EDF,
- les augmentations de capital d'AREVA SA et de NewCo.

Il a notamment souligné que la prochaine étape pour achever la restructuration juridique et financière portait sur l'accord de la Commission européenne et qu'ainsi, à l'issue de ces opérations, AREVA SA pourrait faire face à ces obligations.

➤ **MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE**

Monsieur Knoche a ensuite pris la parole pour présenter la mise en œuvre de la feuille de route stratégique.

Il a commencé par souligner que la restructuration juridique et financière poursuivait deux objectifs :

- le recentrage des activités autour du cycle combustible,
- le renforcement du bilan du Groupe.

Au terme de cette restructuration, il y aura ainsi deux entités principales distinctes :

- AREVA SA, qui sera configurée pour faire face à ses engagements financiers et opérationnels (notamment le bon achèvement de OL3 via sa filiale AREVA NP),
- NewCo, recentrée sur le cycle du combustible nucléaire.

Quant à New NP, elle est destinée à être cédée majoritairement à EDF et à des investisseurs tiers, NewCo en conservant au plus 15%.



Monsieur Knoche a ensuite fait un point détaillé sur l'avancement de la restructuration stratégique du Groupe. Il a évoqué la constitution de NewCo dans le cadre de laquelle le Conseil d'Administration du 29 août 2016 a validé le projet de traité d'apport partiel d'actifs. L'ensemble des obligataires ont par ailleurs donné leur accord sur les apports et le transfert de la dette obligataire.

Il a évoqué les augmentations de capital d'AREVA SA et de NewCo qui seraient réalisées après obtention de l'accord de la Commission européenne.

Monsieur Lhopiteau a ensuite pris la parole pour revenir sur la restructuration juridique et financière et évoqué son état d'avancement ainsi que le calendrier.

Il a rappelé les étapes franchies pour la constitution de NewCo et précisé que les commissaires à la scission, nommés à cet effet, ont considéré que la valeur des apports n'était pas surévaluée et que la rémunération des apports perçue par AREVA SA était équitable.

Monsieur Lhopiteau a décrit la situation financière de NewCo après transfert des actifs et de la dette obligataire par AREVA SA.

Il a souligné que la constitution de NewCo était une étape importante permettant de réaliser le second volet de la restructuration relatif aux augmentations de capital d'AREVA SA et de NewCo, sous réserve de validation par la Commission européenne.

Monsieur Lhopiteau a enfin évoqué la cession de New NP à EDF et à des investisseurs tiers ainsi que les autres cessions d'actifs (Canberra, Adwen et AREVA TA).

Monsieur Knoche a ensuite conclu la présentation en précisant qu'au terme de la restructuration juridique et financière, AREVA SA et NewCo seraient deux entités distinctes et que la recapitalisation d'AREVA SA et les produits de cession permettraient à AREVA SA de faire face à ses engagements (OL3, contrats échus et non échus). NewCo serait, quant à elle, recentrée sur les activités du cycle du combustible et positionnée sur un marché présentant des perspectives positives, notamment en Asie.

Il a enfin précisé au titre de l'augmentation de capital de NewCo qu'AREVA SA perdrait le contrôle capitalistique et détiendrait une participation de l'ordre de 40 %, représentant une valeur significative.

➤ **COMMISSAIRES A LA SCISSION**

Monsieur Dédouit, au nom des Commissaires à la scission, est ensuite intervenu pour présenter un résumé des deux rapports des Commissaires à la scission :

- le rapport sur la valeur des apports ;
- le rapport sur la rémunération des apports.

➤ **PRESENTATION DES RESOLUTIONS**

Monsieur Rubin a rappelé que le texte intégral des résolutions, telles qu'agréées par le Conseil d'Administration, figurait aux pages 17 à 24 de la brochure de convocation adressée aux actionnaires et en ligne sur le site internet de la Société.

Puis Monsieur Rubin a fait une présentation synthétique de l'objet de chacune des quatre résolutions soumises au vote des actionnaires.

➤ **ECHANGES AVEC LES ACTIONNAIRES**

Monsieur Varin a rappelé qu'aucune question écrite n'avait été adressée à AREVA SA avant l'Assemblée.

Puis il a ouvert le dialogue avec les actionnaires.

Un certain nombre de questions orales ont été posées par les actionnaires auxquelles il a été répondu successivement par Monsieur Varin, Monsieur Knoche et Monsieur Lhopiteau.



Cette année, les interrogations ont notamment porté sur les modalités de l'apport partiel d'actifs consenti par AREVA SA à NewCo, les cessions d'AREVA TA et de New NP, les modalités de l'augmentation de capital de NewCo, le projet OL3, les sujets qualité sur le site au Creusot et l'acquisition d'Uramin.

➤ **VOTE DES RESOLUTIONS**

A l'issue des échanges avec les actionnaires, il a été procédé au vote des résolutions dont les résultats sont présentés ci-après.

Quorum et résultat des votes

Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance : 79 actionnaires représentant 349 162 660 actions (soit 649 167 750 voix)

Quorum : 91,348 % des actions ayant droit de vote
 Nombre de voix participantes lors du vote des résolutions soumises à l'AGE : 649 167 750

RESOLUTIONS		Pour	Contre	Abstention
1 ^{ère} résolution	<i>Poursuite de l'activité de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce</i>	649 165 988 (99,99%)	174 (<0,01%)	1 588 (<0,01%)
2 ^{ème} résolution	<i>Approbation d'un projet d'apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions consenti par la Société au bénéfice de sa filiale New AREVA Holding ; examen et approbation du projet de traité d'apport, approbation de l'évaluation et de la rémunération dudit apport, affectation de la prime d'apport</i>	649 166 093 (99,99%)	329 (<0,01%)	1 328 (<0,01%)
3 ^{ème} résolution	<i>Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de l'apport partiel d'actifs</i>	649 166 133 (99,99%)	329 (<0,01%)	1 288 (<0,01%)
4 ^{ème} résolution	<i>Pouvoirs pour formalités</i>	649 166 243 (99,99%)	179 (<0,01%)	1 328 (<0,01%)